

# **LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire**

## **Communiqué des liquidateurs judiciaires**

**Numéro 23**

### **Jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg du 23 mars 2012**

En décembre 2009, les liquidateurs judiciaires ont assigné le promoteur, la banque dépositaire, les gestionnaires, les administrateurs et divers prestataires de services, dont le réviseur d'entreprises, en remboursement du préjudice subi.

Certaines parties défenderesses ont demandé au tribunal se surseoir à statuer, alors qu'une action publique a été engagée, respectivement que des tiers ont fait une citation directe de certains défendeurs devant le tribunal correctionnel.

Par jugement du 23 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande de surséance et ordonné aux parties d'instruire l'affaire au fond selon l'échéancier à émettre par le juge de la mise en état.

Le jugement est publié sur le site internet de la liquidation sous la rubrique Documents juridiques.

Luxembourg, le 25 mai 2012

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA    Paul LAPLUME